



Licenciement pour inaptitude

Par **anikette**, le **08/06/2009** à **19:04**

Bonjour, j'ai été victime d'un accident du travail en août 2001, (lombalgies invalidantes) qui m'a mis en interruption de travail pendant 1 an consolidé le 5 janvier 2003, une reprise a été possible en mi temps thérapeutique, rechute en octobre acceptée en accident du travail, en arrêt encore plusieurs mois le médecin conseil de la msa a décidé de me mettre en maladie pour obtenir une pension d'invalidité 1ère catégorie (car impossibilité administrative d'avoir une pension d'invalidité en accident de travail). en 2008 reprise du travail à temps partiel malheureusement 3 semaines plus tard j'ai fait un infarctus et depuis je suis toujours en arrêt maladie. Une convocation par le médecin du travail afin de me reclasser dans l'entreprise. mon employeur est dans l'impossibilité de me donner un poste aménagé donc le médecin m'a mis inapte à mon poste du mes problèmes de dos suite à mon accident du travail de 2001. Mon employeur entame une procédure de licenciement. La prime comme l'indique la loi doit être doublée en AT mon employeur ne pose aucun problèmes mais il faut que le médecin du travail précise sur le certificat que l'inaptitude est en relation avec mes pathologies du dos elle refuse de le signifier (elle ne peut divulguée le secret médical) nQue dois je faire? Merci de votre réponse cordialement